



AVIS

RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN SUIVI DES TRAVAUX

Pour une mission de durée déterminée

Dans le cadre de la mission de mise à la disposition du projet « PROFITS » d'expertises d'appui et d'assistance technique, objet d'un protocole d'accord avec le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Siliana, le Centre National des Etudes Agricoles (CNEA) lance le présent avis pour le recrutement pour une mission déterminée dans le temps d'un **Expert en Suivi des Travaux**.

Les spécialistes matière ayant une expérience professionnelle générale d'au moins 5 ans et justifiant avoir réalisé au moins une mission similaire à la présente, intéressés par le présent avis, peuvent en retirer les TDRs en accédant au site web du CNEA : www.cnea.agrinet.tn

Les dossiers de candidature sont à adresser au CNEA **par voie de courrier électronique uniquement** à l'adresse suivante : jalel.benamor@iresa.agrinet.tn

Tout dossier de candidature doit renfermer **obligatoirement** :

- ✓ Une copie légalisée du diplôme universitaire en possession (Bac + 4 au minimum dans le domaine de Génie rural, Hydraulique et Génie civil) ;
- ✓ Le CV signé dument formulé, renfermant les coordonnées de contact et mentionnant entre autres les éventuels travaux antérieurs, en relation, effectués par le candidat ;
- ✓ Les attestations, décisions, nominations et/ou feuilles de présence disponibles qui confirment les travaux antérieurs effectués par le candidat et qui seraient similaires à la présente mission ;
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale ;
- ✓ Le bordereau des prix et la lettre de soumission dument remplis ;

Les pièces demandées seront adressées au CNEA sous format PDF à l'adresse mail indiquée plus haut. Le mail d'envoi doit mentionner en objet l'intitulé de la mission : Projet PROFITS Silana – AT en Suivi des Travaux.

Le dernier délai pour la réception des mails de candidature est fixé pour **le Lundi 31 Janvier 2022**. Toute demande parvenant après ce délai ou ne renfermant pas toutes les pièces demandées ou parvenant par une autre voie que le courrier électronique ne sera pas prise en considération.

Les dossiers examinés seront notés et classés techniquement sur la base du diplôme et de la spécialité, l'expérience professionnelle générale et toute expérience antérieure en la matière, prouvée. Pour les trois premiers candidats les mieux notés, l'offre financière unitaire la moins disante sera déterminante pour le choix final de l'Expert.